



L'an deux mil vingt-six, le 03 juillet, à 09 heures, se sont réunis, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration (titulaires ou suppléants) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin, à la date du 25 juin 2026, sous la Présidence de Monsieur Jacky RAGUIN.

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	21
Votes Contre	0
Abstention	0

Présent(s) :

Messieurs Jacky RAGUIN, Philippe DALLEMAGNE, Jean-Marie CAMUT, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Michel LAMY, Jean-Philippe RESIDORI, Mesdames Agnès CORNUMAND, Marie-Thérèse LEROY, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Madame Séverine DELSERT-BROQUET, Monsieur Florent HURPEAU, Madame Marie-Hélène TRESSOU, Messieurs Patrice CROPAT, Pascal PLUOT, Alain STEINMANN, Mesdames Delphine COURTIN, Rachida BOUDADI.

Représenté(s) par leur(s) suppléant(s) :

Monsieur Christian BLASSON était représenté par Madame Anne-Sophie GAUTHIER.

Absent(s) excusé(s) :

Mesdames Laurence CAILLET, Marie HUBERDEAU, Jamila AZZAB, Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,
Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,
Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,
Madame Karen GUINOT, Responsable du Pôle Recrutement – Emploi - Formation,
Monsieur Aurélien BELIN, Responsable du Pôle Expertise Statutaire.

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absente excusée.

D2026_07_29

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion est un organisme consultatif composé de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés employeurs de moins de 50 agents publics et de représentants du personnel. Au-delà de 50 agents, les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place leur CST.

Le CST est composé à nombre égal de représentants des élus et de représentants du personnel. Il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes **les questions collectives** intéressant l'**organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité**.

Par délibération N° 2026_03_14 du 6 mars 2026 le Conseil d'Administration, après avis des organisations syndicales a fixé le nombre de représentants titulaires pour chaque collèges (élus et personnel) à **9 représentants** tant pour le CST que pour la FSSSCT.

Les membres représentant la collectivité ou l'établissement public forment avec le Président du CST, le collègue des représentants des collectivités et établissements publics

L'alinéa 2 de l'article 6 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise que :

« Pour les centres de gestion, les membres du comité social territorial représentant les collectivités territoriales et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion. »

L'article 7 stipule quant à lui

« Lorsque le comité social territorial est placé auprès d'un centre de gestion, l'autorité territoriale qui préside ce comité est le président du centre de gestion ou, à défaut, son représentant désigné parmi les membres de l'organe délibérant. »

A l'instar de son choix de sa délégation de présidence au sein des CAP et CCP, le président fait le choix de déléguer la présidence du CST à **Monsieur Jean-Marie CAMUT, Maire de Marcilly le Hayer et Vice-président du CDG10.**

57

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la liste des élus ayant fait acte de candidature mentionnée ci-dessous :

TITULAIRES

Monsieur Jean-Marie CAMUT (Président)

Monsieur Richard BRUGGER
Monsieur Patrice MASSON
Monsieur Jean-Philippe RESIDORI
Monsieur Jean-Claude ROBERT
Monsieur Ludovic VALLARCHER
Monsieur Patrice ROUSSELLE
Madame Marie-Hélène TRESSOU
Madame Carmen LABILLE

Maire de Marcilly le Hayer
Maire de Chauchigny
Maire de Saint-Mesmin
Maire de Chalette sur Voire
Maire de Mailly le Camp
Maire de Fontaine les Grès
Maire Isle Aumont
Maire de Lusigny sur Barse
Maire-Adjointe de la Mairie de Méry sur Seine

SUPPLEANTS

Monsieur Philippe GUNDALL
Madame Raphaële LANTHIEZ
Monsieur Michel LAMY
Monsieur Pascal HURNI
Monsieur Daniel DUCHANGE
Madame Noémie JAILLANT
Madame Marie Thérèse LEROY
Monsieur Matthieu BANCERON
Monsieur Jean-Yves AEGERTER

Maire de Buchères
Maire de Soligny les Etangs
Maire de Maizières la Grande Paroisse
Maire de Fouchères
Maire de Chennegy
Maire de Géraudot
Maire de Montgueux
Maire de Pargues
Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion (*)

(*) Mr Aegerter serait désigné en tant que dernier suppléant et convoqué en cas de besoin par manque éventuel de quorum.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 03 juillet 2026

Le Président,



Jacky RAGUIN

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte à compter du 10/07/2026.



Le Président,

Jacky RAGUIN

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20260703-D2026_07_29-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

